

**Cérémonie de remise du
Prix des droits de l'homme de la République française
« Liberté, égalité, fraternité »**

Ministère des Affaires étrangères et du développement international

Jeudi 15 décembre 2016

Monsieur le ministre, cher Jean-Marc,
Monsieur l'Ambassadeur du Mexique,
Mesdames et Messieurs les membres de la commission,
Mesdames et Messieurs,

Les membres de la CNCDH vous sont très reconnaissants, Monsieur le Ministre d'avoir accepté de présider la remise solennelle du Prix des droits de l'Homme de la République française « Liberté – égalité-fraternité ».

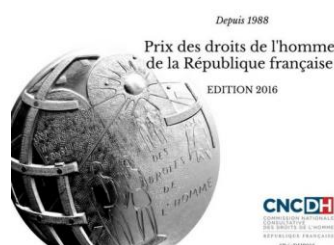
Nous sommes heureux que ce Prix soit cette année remis par le Ministre des Affaires étrangères et du Développement international, parce que ce prix revêt une dimension internationale très forte : cette année plus de 180 dossiers de candidature nous sommes parvenus de 64 pays différents et de toutes les régions du monde (Afrique, Amérique du Sud et du Nord, Europe, Asie, Pacifique...).

Mais je suis aussi particulièrement heureuse que ce soit vous, Jean-Marc Ayrault, dont je connais l'engagement personnel et de longue date pour la défense des droits de l'homme, qui remettiez ce Prix. Je n'oublie pas que c'est vous qui m'avez nommée Présidente de cette belle institution qu'est la CNCDH, cette « compagnie de vigilants » comme l'appelle Robert Badinter, ce dont je vous suis extrêmement reconnaissante, tant la mission que vous m'avez confiée est passionnante.

Le Prix des droits de l'homme est remis tous les ans depuis 1988 et il tient à cœur à notre commission et à la diplomatie française, car il a pour objet de distinguer des actions de terrain, partout dans le monde, portant sur la protection et la promotion des droits de l'homme, dans l'esprit de la déclaration universelle des droits de l'homme que nous avons célébrée le 10 décembre dernier.

Cette cérémonie marque également pour notre commission, le lancement des célébrations des 70 ans de la CNCDH, qui œuvre depuis 1947 à la protection et à la promotion des droits de l'homme.

J'aime rappeler à chaque occasion que ce Prix des droits de l'homme revêt plusieurs significations :



- il rappelle que la déclaration universelle des droits de l'homme est un idéal encore à atteindre ;
- il est un gage d'espoir car il témoigne de la marche en avant des droits de l'homme à partir de projets concrets et ambitieux dont nous suivons la réalisation ;
- il a une valeur protectrice et marque l'engagement de la République française auprès des hommes et des femmes qui œuvrent à la protection des droits de l'homme dans le monde.

Grâce à l'effort de tous, au concours déterminant du ministère des Affaires étrangères et de ses ambassades, à l'examen attentif des projets par les membres du jury de la CNCDH que je remercie, 5 candidatures, parmi les 182 dossiers reçus, ont été déclarés lauréats et 5 ont été gratifiés d'une mention spéciale. Ce sont ces projets que je souhaite vous présenter succinctement, car c'est avant tout les projets que nous voulons mettre en lumière durant cette cérémonie.

Le premier thème de l'édition 2016 du Prix des droits de l'homme de la République française est : accompagner ou soutenir les personnes migrantes pour assurer la défense et la protection de leurs droits. La protection des droits des personnes migrantes est une thématique que la CNCDH porte depuis de nombreuses années, elle n'a d'ailleurs cessé de recommander la ratification par la France et par l'Union européenne de la Convention des Nations Unies sur la protection des droits des travailleurs migrants et des membres de leur famille. Plus récemment, la CNCDH s'est montrée particulièrement attentive à la manière dont notre pays accueillait et prenait en charge les réfugiés et les personnes migrantes, en particulier à Calais et à Grande Synthe. Au cours de l'année 2016, plusieurs avis et déclarations sur ce sujet ont été adoptés par la CNCDH.

Sur ce premier thème, nous avons donc choisi de récompenser trois associations.

1. Le Groupe d'Appui aux Rapatriés et Réfugiés, le GARR, pour un projet d'amélioration des conditions de vie des personnes rapatriées et expulsées en Haïti.

Le GARR est une plateforme haïtienne de 8 associations, qui viennent en aide au plus de 100 000 rapatriés et réfugiés qui ont dû quitter la République dominicaine pour revenir en Haïti, traumatisés, et sans ressources.

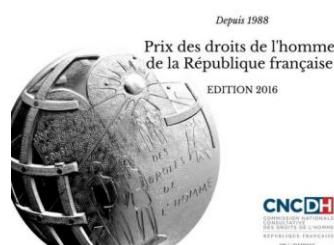
Avec ce projet, le GARR souhaite dans un premier temps répondre à l'urgence de la situation en apportant à ces personnes une assistance de première nécessité dès leur arrivée, puis dans un second temps les aider à se réinsérer dans la société haïtienne.

Le jury a tenu à récompenser un projet bien construit et pertinent qui traite d'une situation complexe et particulièrement aiguë à Haïti. Le jury a notamment été sensible à l'implication des populations locales dans l'accueil des familles de rapatriés et aux actions de sensibilisation et d'information permettant de déconstruire les préjugés négatifs.

2. La Fondation pour la justice et l'état de droit au Mexique et en Amérique centrale, pour un accès effectif à la justice pour les personnes migrantes et leurs familles.

La Fondation a pour mission de promouvoir un accès effectif à la justice pour les victimes de violations des droits de l'homme, en particulier les familles de migrants disparus, de contribuer à consolider l'état de droit, et de lutter contre l'impunité.

Le projet récompensé par le Prix vise à accompagner la mise en œuvre du « mécanisme d'appui extérieur mexicain » et de « l'unité pour les personnes migrantes », deux programmes créés en 2015 à l'initiative des comités et groupes de familles de victimes du Mexique et d'Amérique centrale. La Fondation accompagnera le travail de la commission médico-légale pour l'identification des corps de personnes migrantes victimes de trois massacres de masse dans le nord du Mexique entre 2010 et 2012. Le projet soutiendra non seulement les groupes de



victimes et familles de personnes disparues au Mexique, mais aussi au Guatemala, au Honduras et au Salvador.

Le Jury a tenu à récompenser un projet transrégional et à saluer l'engagement de l'association dans la lutte contre l'impunité aux côtés des familles de personnes migrantes disparues sur la route migratoire.

3. Le Forum de la diaspora Africaine en Afrique Sud, pour un projet de cohésion sociale et d'intégration des populations issues de l'immigration.

Le Forum a été créé en 2008 à Johannesburg, à l'issue des violences xénophobes qui ont secoué le pays. L'organisation, qui rassemble plus de 20 associations de migrants africains en Afrique du Sud, œuvre pour construire une société plus tolérante et inclusive, pour lutter contre la xénophobie sous toutes ses formes et pour transformer la perception négative des migrants africains par les Sud-africains.

Le projet primé s'inscrit dans la mission principale de de lutte contre les préjugés envers les immigrés en Afrique du Sud, par le biais de dialogues communautaires, d'activités socio-culturelles, ainsi que par la production et la distribution d'un journal communautaire.

Le jury a choisi de distinguer ce projet car il est convaincu que, malgré un environnement particulièrement hostile, le réseau de la diaspora africaine saura mener à bien des actions cohérentes et efficaces, afin que les migrants soient mieux intégrés dans la société sud-africaine.

Le second thème de l'année 2016 est celui de la représentation et de la défense des droits des personnes handicapées à la lumière de la Convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées, Convention dont nous venons de célébrer les 10 ans. Ce sujet tient particulièrement à cœur à la CNCDH, qui est un acteur central du suivi de l'application de la Convention en France. A ce titre, nous conduisons actuellement différents projets : un avis est en préparation sur la question du droit de vote des personnes handicapées, nous avons produit petit film pédagogique sur la CIDPH, et nous préparons un guide pratique sur la Convention.

Sur ce thème la promotion des droits des personnes handicapées à la lumière de la Convention, nous avons choisi de récompenser deux associations.

4. Tomorrow's Fondation, en Inde, pour un projet d'éducation spécialisée.

L'association a pour mission d'améliorer la qualité de vie d'enfants défavorisés, marginalisés et handicapés. Elle cherche à accompagner les jeunes afin qu'ils soient indépendants et aient une vie digne. L'association est aujourd'hui présente dans 68 bidonvilles et prend en charge plus de 8 600 enfants.

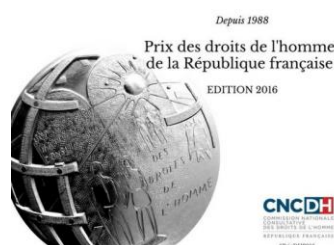
Le projet récompensé permettra d'étendre un programme lancé par l'association appelé « Charaibeti » et qui vise à offrir un accès à l'éducation et un soutien médical aux enfants handicapés des bidonvilles de Calcutta.

Le Prix permettra de construire un centre de réinsertion communautaire avec une équipe d'intervention mobile afin de conseiller et d'accompagner les parents, en particulier en matière de thérapie à domicile et d'éducation spécialisée.

Le jury a tenu à récompenser ce beau projet qui s'inscrit dans une action de long terme et qui comptera de très nombreux bénéficiaires. Le jury salue également l'action globale de l'association très impliquée dans l'accès aux droits des jeunes handicapés.

5. L'Organisation Dupont pour le développement social au Burkina Faso, pour un projet de plaider pour la délivrance de cartes d'invalidité et l'application effective des avantages liés à sa détention.

Le Burkina Faso a adopté en 2010 une loi visant à protéger et promouvoir l'autonomisation des personnes handicapées. Une des mesures clés de cette loi est l'attribution aux personnes handicapées de « cartes d'invalidité ». Mais la mise en œuvre de cette loi est loin d'être effective aujourd'hui et c'est dans ce but que l'organisation Dupont entend agir.



Le projet récompensé vise à permettre l'attribution des cartes d'invalidité aux personnes handicapées, par le biais d'actions de sensibilisation auprès des associations locales et services municipaux, mais aussi auprès des personnes handicapées elles-mêmes. Le projet a pour objectif l'attribution d'au moins 2 500 cartes en un an.

Le jury a retenu ce projet pour sa démarche originale et efficace pour promouvoir l'accès aux droits, avec une action concrète qui aura un impact garanti.

La CNCDH a également décerné 5 mentions spéciales à 5 associations. Quatre d'entre elle se verront remettre leur prix par nos ambassadeurs et ambassadrices dans leurs pays respectifs, il s'agit des associations :

- Elifelet « citizens for refugee children » en Israël,
- Life Project for Youth aux Philippines,
- l'Institut interaméricain pour le handicap et le développement inclusif au Costa Rica
- et le Groupe antiraciste d'accompagnement et de défense des étrangers et migrants au Maroc.

La cinquième mention spéciale est attribuée à une association française **Femmes pour le dire, Femme pour agir** qui est présente aujourd'hui, ce dont nous nous réjouissons. Elle est récompensée pour son projet « Permanence écoute violences femmes handicapées » : un dispositif, unique en France, de permanence téléphonique et anonyme pour les femmes handicapées victimes de violence. Sont également mis en place un accompagnement juridique, un accompagnement social, des groupes de paroles et des ateliers.

Enfin, nous recevons également cette année un **lauréat de l'édition 2015** du Prix qui, malgré tous les efforts de la CNCDH, du ministère des affaires étrangères et de l'ambassade, n'avait pu venir à Paris recevoir son Prix. Il s'agit de **l'association ALCIS – Action pour la lutte contre l'ignorance du SIDA en République démocratique du Congo**. Le Prix avait été décerné dans le cadre de l'un des thèmes de l'année dernière : les dangers d'internet pour les droits de l'homme, pour un projet de développement de l'utilisation par les jeunes LGBT du blog « Alerte plus » qui leur permet de dénoncer les cas de violences homophobes dont ils sont victimes ou témoins.

L'association ALCIS fondée et portée par des travailleuses du sexe et des personnes LGBT, se mobilise pour lutter contre le SIDA et pour la défense des droits des personnes LGBT.

Le jury a récompensé ce projet car il répondait à un besoin prioritaire dans un pays où les droits des personnes LGBT sont violemment bafoués. Le jury a salué le professionnalisme du projet qui vise à faire d'internet un outil de promotion et de protection des droits et libertés.

Alors que nous observons partout dans le monde, une banalisation des discours de haine et une multiplicité des atteintes aux droits de l'homme, il est essentiel de rappeler que ces acteurs de terrain que nous honorons aujourd'hui jouent un rôle majeur dans la promotion et la protection des droits de l'homme. En récompensant leur volonté de créer une société plus inclusive pour les personnes handicapées ou pour les personnes migrantes, de créer une société plus juste qui garantisse l'exercice des droits et des libertés, la CNCDH souhaite rappeler que ces associations, ces femmes et ces hommes, sont des acteurs indispensables pour un respect des droits dans la durée et la preuve même que chacun peut agir pour défendre l'universalité de ceux-ci.

En vous renouvelant tous nos remerciements pour votre accueil, Monsieur le Ministre, je propose que nous passions maintenant à la remise proprement dite des Prix des droits de l'homme de la République française « liberté-égalité-fraternité ».

